

LE « RELAIS INFORMATIONS FAMILLES » DE LA MAIRIE DU 12EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Le RELAIS INFORMATIONS FAMILLES est installé dans la Mairie du 12ème arrondissement - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris

Il est ouvert tous les jours de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30

Qu'apporte le RELAIS INFORMATIONS FAMILLES ?

Une mise en relation personnalisée entre les familles et l'ensemble des services susceptibles de répondre à leurs divers besoins et attentes. Les agents du RELAIS INFORMATIONS FAMILLES ont la possibilité, en cas de besoin, de contacter un correspondant local au sein de chacune des administrations ou institutions partenaires du projet : CAF, Caisse des écoles, CASVP, DAC, DASCO, DASES, DFPE, DJS, DPJEV, Maison des associations.

Une information claire (ce qu'ils sont, ce qu'ils font et leur coût éventuel) sur les modes d'accueil, des jeunes d'enfants, la scolarité, la santé, les loisirs, les activités sportives ou culturelles, les prestations sociales...

Le service est complété, si nécessaire, par :

- la remise d'une documentation appropriée ;
- la consultation accompagnée de sites Internet ;
- une orientation immédiate vers le(s) service(s) correspondant aux attentes identifiées avec une information sur les conditions et les moyens d'accès à ce(s) service(s), voire une assistance à la prise de rendez-vous.

Il s'adresse à toutes **les familles** du 12ème arrondissement, quelles que soient leurs caractéristiques et les âges de leurs enfants. Il accueille tous les membres de ces familles.

Permanences spécialisées tenues dans les locaux du RELAIS INFORMATIONS FAMILLES :

Caisse des allocations familiales : les lundis, jeudis et vendredis de 14h à 17h, les jeudis et vendredis de 9h à 12h (permanences assurées par une assistante sociale et/ou ou une conseillère en économie sociale et familiale)

Service social de Protection maternelle et infantile : permanences d'accueil individuel de parents et de futurs parents (maximum 5 personnes) les lundis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9h30 à 12h (du 23/01/2006 au 26/06/2006) ; séances d'information collective destinées en priorité aux futurs parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h (du 26/01/2006 au 22/06/2006) - permanences et séances d'information assurées par une assistante sociale, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI 01.43.44.20.16.

Caisse des écoles : les mardis et mercredis de 9h à 12h, les jeudis de 14h à 17h

Plate-forme d'information pour les personnes handicapées

La plate-forme de proximité du 12e a pour ambition et vocation de renseigner de façon concrète et simple les personnes handicapées.

Cette plate-forme est destinée à faciliter l'accès aux droits des usagers en situation de handicap pour tous les domaines suivants :

Responsable : Valérie Bourdonné, Secrétaire médicale et sociale.

Renseignements et rendez-vous 01 44 68 14 12 ou par mail à plateformehandicap.12@paris.fr

Petite enfance

- Crèches ordinaires intégrant des enfants handicapés, crèches spécialisées, PMI, centre loisirs.

Scolarisation

- Circuits d'orientation (Commission Départementale de l'Education Spéciale et Allocation d'Education Spéciale, Commission de Circonscription Préscolaire et Élémentaire), écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées ordinaires intégrant des enfants handicapés en Classes d'Intégration scolaire.

- IMPro, Instituts Médico-Educatifs, centres de formation et de rééducation professionnelle, université d'Ile-de-France disposant d'une cellule d'intégration et de soutien en supports pédagogiques, universités accessibles.

Organismes et prestations

Caisse d'Allocations Familiales, Maison Départementale du handicap, Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, prestations d'aide sociale facultative.

Emploi

Associations d'insertion missionnées par l'Etat (OHE Prométhée Paris, EPSR 17 ...) ainsi que les associations spécialisées, ANPE Handipass, AGEFIPH pour les aides techniques, aménagements de postes de travail, Centres d'aide pour le travail.

Réponses à des questions telles que : Quelles sont les obligations imposées par la loi pour l'emploi des personnes handicapées ? Comment être reconnu travailleur handicapé auprès de la COMMISSION technique d'orientation et de reclassement professionnel ?

Logement

Renseignements sur la constitution d'un dossier de demande d'aide au logement, sur les prestations en matière de maintien à domicile,...

Déplacements

Renseignements sur les réductions tarifaires, sur les lignes de bus ou de métro accessibles, sur les conditions pour bénéficier du dispositif de transport spécialisé...

Culture, loisirs, sport

Spectacles accessibles.

Tourisme

Office du Tourisme, associations spécialisées.

Transports

Sociétés et associations de transport, télécommande d'arsceaux, stationnements réservés.

Horaires de la Plate-forme

- Lundi : 9h00/12h15, 14h/17h00
- Mardi : 9h00/12h15, après-midi sur rendez-vous
- Mercredi : 9h00/12h15, après-midi fermé
- Jeudi : 9h00/12h15, 14h/17h30
- Vendredi : 9h00/12h15, après-midi sur rendez-vous

Autres plates-formes parisiennes

mairie du 17^e arrondissement 16/20 rue de Batignolles 01 44 69 13 28

permanence juridique pour les personnes sourdes et malentendantes :

mairie du 9^e arrondissement 6 rue Drouot 01 42 46 72 09 poste 288